

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2019

Le douze avril deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis BETBEDER, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de M. LAVIE Serge, M. CLAVERIE Julien, Mme BERBERI Carole, M. SAINT AUBIN Mathieu excusés, M. PERSONNIC Denis.

M. LAVIE a donné procuration à M. BETBEDER et M. CLAVERIE à M. SIMON.

Secrétaire de séance : Madame Laure LACAZETTE

ORDRE DU JOUR :

- Budgets 2019
- Avancement de grade
- Informations diverses

Présentation des budgets primitifs de l'exercice 2019 :

BUDGET Cantine – Au Bon Coin

Le budget annexe cantine/restaurant est présenté par Monsieur le Maire et approuvé par le Conseil Municipal. Il se décompose comme suit :

Section de fonctionnement équilibrée à 47900.00 €

Dépenses

- Combustibles – carburants	2000.00	
- Prestations de service – élaboration repas cantine	13000.00	
- Eau, assainissement, électricité.....	2500.00	
- Fournitures diverses cantine.....	400.00	
- Alimentation – denrées cantine.....	26000.00	
- Fournitures d'entretien et petit équipement	1500.00	
- Entretien bâtiments, mobilier	1500.00	
- Autres services extérieurs (analyses cantine, honoraires, annonces)		1000.00

Recettes

- Encaissement repas cantine.....	35000.00	
- Loyer Bon Coin	4600.00	
- Subvention de la commune au Bon Coin	6973.02	
- Excédent de fonctionnement reporté	1326.98	

Section d'investissement à 0

BUDGET Lotissement « Pascouaou »

Le budget annexe lotissement est présenté par Monsieur le Maire et approuvé par le Conseil Municipal. Il se décompose comme suit :

Section de fonctionnement équilibrée à 271470.10 €

Dépenses

- Achat de matériel, équipements et travaux..... 3000.00
- Reversement de l'excédent à la commune 180666.44
- Variation des stocks de terrains aménagés 87803.66

Recettes

- Vente lot 5A et 5B 116000.00
- Excédent de fonctionnement reporté 155470.10

Section d'investissement équilibrée à 87803.66 €

Dépenses d'ordre

- Déficit d'investissement reporté 87803.66

Recettes d'ordre

- Stock de terrains aménagés 87803.66

BUDGET GÉNÉRAL

Le budget général est présenté par Monsieur le Maire et approuvé par le Conseil Municipal. Il se décompose comme suit :

Section de fonctionnement équilibrée à 953034.34 €

Dépenses

- Charges à caractère général250570.00
- Charges de personnel et frais assimilés357450.00
- Atténuation de charges – Reversement taxe de séjour 150.00
- Autres charges de gestion courante 124855.34
- Charges financières 18895.00
- Virement à la section d'investissement.....196580.00
- Dotation aux amortissements 4534.00

Recettes

- Produits de services, domaine et ventes diverses 14612.00
- Impôts et taxes.....353621.90
- Dotations, subventions et participations299916.00
- Autres produits de gestion courante (loyers + excédent lotissement reversé 212434.44
- Produits exceptionnels (remboursement sinistre Bon Coin) 62250.00
- Remboursement sur rémunération du personnel 10200.00
- Excédent de fonctionnement reporté 0.00

Section d'investissement équilibrée à 1162021.12 €

Dépenses

- Déficit d'investissement reporté159929.15
- Capital d'emprunt.....208957.00
- Aménagement réseau pluvial (report + crédits supplémentaires) 19929.29
- Extension et aménagement groupe scolaire (report minoré)..... 20023.04
- Réhabilitation Ancienne Poste620000.78
- Acquisition parcelles « Bellehourcq »/zone artisanale (report + crédits sup.) 5000.00
- Aménagement Cimetière (report + crédits supplémentaires) 5210.76
- Rénovation bâtiment communal Saljuzan..... 14000.00
- Travaux de réparation Mur à Gauche et salles..... 11000.00
- Matériel de bureau et informatique 2500.00

- Réparation chambre froide	4000.00
- Extension parking école	8500.00
- Etudes futurs aménagements	77971.10
- Réfection porche cimetière	5000.00

Recettes

- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	42896.94
- Emprunt pour travaux ancienne poste	412000.00
- FCTVA	74000.00
- Taxe d'aménagement	30000.00
- Participation Voirie et réseaux Lotissement Lou Balen.....	74250.96
- Subventions d'investissement Programme Bâtiments scolaires.....	119759.22
- Subventions Programme Ancienne Poste	208000.00
- Dotations aux amortissements.....	4534.00
- Virement de la section de fonctionnement.....	196580.00

Création d'un emploi permanent dans le cadre de l'avancement de grade

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de la possibilité d'avancement de grade dont peuvent bénéficier certains agents, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent à temps COMPLET,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- de créer un poste permanent à temps COMPLET de rédacteur principal 2^{ème} classe – cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux

- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures,

- il sera chargé des missions afférentes au grade des rédacteurs.

- la rémunération et la durée de carrière de ces agents seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour les *cadres d'emplois* concernés,
- Monsieur le Maire est chargé de recruter le responsable de ce poste,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget, chapitre et article prévus à cet effet.
- la présente délibération prendra effet à compter du **1^{er} mai 2019**.

OBJET : Augmentation du prix de la restauration scolaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la précédente délibération en date du 03 novembre 2014 définissant, dans le cadre de la délégation de service public, la part du repas à la charge des parents à 2,20 €, la part de la commune à 1,42 et les frais de personnel à 0,28 €.

Il présente ensuite l'étude réalisée sur le coût de revient du repas, au terme de six mois de fonctionnement de la cantine avec un prestataire de services. Compte-tenu du prix des denrées, du coût salarial, des frais liés à la prestation de services, il apparaît nécessaire d'augmenter le prix du repas restant à la charge des parents de 0,10 €.

Le Conseil Municipal,

- Considérant les efforts consentis par la commune pour le maintien de ce lieu de vie et la qualité des repas confectionnés
- Considérant néanmoins la progression du coût des charges opérationnelles et de structures
- Considérant les différents tarifs pratiqués aux alentours

DECIDE de fixer le prix des repas à payer par les parents à la cantine scolaire à 2,30 € à compter de la rentrée scolaire 2019-2020.

CHARGE Monsieur le Maire et le Régisseur de recettes, de l'application de la présente.

FEC 2019 – Travaux d'aménagement ECOLE : Transformation d'une ancienne salle de classe en un lieu de sommeil pour les enfants de maternelle

Monsieur le Maire rappelle le projet de réaménagement de l'ancienne salle de classe du directeur en salle de repos des enfants de maternelle pour un montant de 16944,34 € TTC et propose de présenter un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental – Canton du Pays Tyrossais, au titre du Fonds d'Equipement des Communes 2019.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

ADHERE à ce projet

CHARGE Monsieur le Maire de solliciter la dotation FEC 2019 pour le réaménagement de l'ancienne salle de classe en salle de repos et l'AUTORISE à signer tout document s'y rapportant.

Réflexion sur les tarifs à fixer pour les loyers des deux commerces et appartement de l'Ancienne Poste

Monsieur le Maire rappelle le vote d'un emprunt de 412000 € à contracter pour les travaux d'aménagement de deux commerces et d'un appartement dans le bâtiment communal « Ancienne Poste ». Sur la base d'un remboursement d'emprunt sur 20 ans, la commission des finances propose les tarifs suivants :

- loyer de la boulangerie 850 €
- loyer du salon de coiffure..... 400 €
- loyer appartement550 €

Permettant de couvrir les annuités d'emprunt.

Ces propositions seront réexaminées et approuvées lors d'une prochaine séance.

Adhésion à l'association « Esprit du Sud 40»

Monsieur le Maire présente le courrier commun de l'association des Maires des Landes et de l'association « Esprit du Sud » visant à promouvoir nos cultures locales, à affirmer nos pratiques et valeurs qui contribuent à l'attractivité de notre département, face à cette volonté de gommer toute différence.

Afin de manifester leur soutien à cette action, l'AML et l'association « Esprit du Sud » proposent aux collectivités d'adhérer à l'association et d'apporter leur contribution par le versement d'une cotisation de 100 € par an.

Le Conseil Municipal, à l'issue de cet exposé et à l'unanimité,

- APPROUVE l'adhésion de soutien à l'association « Esprit du Sud 40 », pour la préservation et la promotion des patrimoines culturels et immatériels, la diversité des expressions culturelles, la valorisation et la transmission de la langue occitane de Gascogne
- CHARGE Monsieur le Maire du versement de la cotisation annuelle de 100 €.

Ecole

- Grève des enseignants : elle est en lien avec la réforme annoncée transférant la direction des écoles primaires aux collèges
- Compte-tenu du développement démographique du secteur, il est envisagé une nouvelle répartition des enfants sur les collèges du secteur (Saint Martin de Seignanx, Peyrehorade, Saint Vincent de Tyrosse). Notre commune dont les enfants fréquentent actuellement le collège de Saint Martin de Seignanx, pourrait être impactée par ces nouvelles mesures qui entreraient en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2020-2021. Pour l'heure, aucune décision n'a été prise.
- L'ordinateur du bureau du directeur est hors d'usage ; il sera remplacé par un ordinateur portable.
- Une nouvelle table de ping-pong sera achetée pour l'école.

Informations diverses

- Fleurissement – Afin d'agrémenter les abords du bourg, des plantes et fleurs achetées aux pépinières Bernajuzan et des environs seront disposées dans les différents massifs.

Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures